

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 mai 2021

DATE DE LA CONVOCATION 12 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf mai à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Ellipse, sous la présidence de Madame Marie-Louise GRISEL, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Marie-Louise GRISEL, Maire ; Gwenaël HERROUET, Christelle FÉNÉON, Franck CHANVRIL, Christine CIPOLLINA, Yannick MOËLO, Sylvie FAUGLAS, Isabelle MOIGN, adjoints ; Annick LE CORRE, Jacky ABÉLARD, Béatrice ANDRIEU, Véronique BACQUE, Jean RAISON, Maryse RIOUAL, Dominique MALCOSTE, Dominique IGNERSKI, Benjamin BRUNET, Jacques LE DOZE, Brigitte OFFRET, Christophe RIVALLAIN, Josée GUIGOUREZ, Patrick DEFOSSEZ.

POUVOIRS : Franck BERTHET à Jean RAISON
Laurent BELLEC à Yanig MOELO
Louise BOURLON-TRÉGUIER à Christelle FÉNÉON
Delphine MADIC à Christine CIPPOLINA
Alain RICHEL à Marie-Louise GRISEL
Maryse RIOUAL à Sylvie FAUGLAS jusqu'à son arrivée à 18 h 40.
Yann SOMBRET à Gwenaël HERROUET

EXCUSÉ : Pascal BOURCH'IS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Gwenaël HERROUET

Marie-Louise GRISEL indique que les élus ont décidé de conserver la retransmission de nos conseils municipaux car nous touchons plus de foyers, ceci dans un souci démocratique.

Nos conseils seront donc toujours filmés mais en régie car nous avons fait l'acquisition de matériel qui aura d'autres utilités. Les idées ne manquent pas (en animation, culture, en communication...) Merci à toute l'équipe technique.

Ce mercredi 19 mai avait été programmé de longue date pour le conseil, le hasard du calendrier nous apporte, grâce à la vaccination un horizon plus clair.

Optimisme, je crois que ce mot prend tout son sens ce soir.

C'est aujourd'hui même que les terrasses de cafés et de restaurants ont rouvert, nous nous en réjouissons. C'est aussi la réouverture de notre cinéma associatif Le Kerfany. Ce dernier, victime de son succès grandissant, a entrepris des travaux pour permettre un meilleur accueil du public et nous nous en félicitons. « Le vivre ensemble » va enfin reprendre tout son sens mais la prudence reste de mise, ne

l'oublions surtout pas.

Les élections départementales et régionales auront lieu les 20 et 27 juin prochains.

Nous vous encourageons à venir voter en nombre et j'en profite pour lancer un appel aux personnes volontaires. Un grand nombre d'assesseurs et de scrutateurs seront nécessaires pour composer et animer les bureaux de vote. Si vous êtes volontaires, je vous invite à vous rapprocher de la mairie pour vous inscrire.

Approbation du compte rendu du 24 mars 2021

Le compte rendu de la séance du 24 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

0. Délégations de la Maire

- Signature en date du 28 décembre 2020 pour une durée de 5 ans, après avis de la commission d'appel d'offres avec le cabinet d'assurances Pilliot de Aire sur la Lys d'un marché de service pour le lot n° 1 : Assurances « responsabilité, risques annexes et protection juridique pour une personne morale » d'un montant pour 2021 de 8 003,23 €.
- Signature en date du 28 décembre 2020, pour une durée de 5 ans après avis de la commission d'appel d'offres avec le cabinet Sofaxis compagnie Gan de Vasselay d'un marché de services pour le lot n° 2 : Assurances risques statutaires du personnel pour un montant estimé à 67 629 € pour 2021.
- Signature après avis favorable de la commission d'appel d'offres du 14 janvier 2021 avec la société IDM de Nantes d'un marché de travaux pour le lot n° 1 de la médiathèque : Mobilier industriel pour un montant de 157 716,06 € HT.
- Signature après avis de la commission d'appel d'offres du 14 janvier 2021 avec la société Tual agencement de Muzillac d'un marché de travaux pour le lot n° 2 de la médiathèque : Agencement pour un montant de 38 587,20 € HT.
- Signature après avis de la commission d'appel d'offres du 14 janvier 2021 avec la société Déambulons de Brignais d'un marché de travaux pour le lot n° 3 de la médiathèque : Micro architecture végétale pour un montant de 26 782 € HT.
- Signature après avis de la commission d'appel d'offres du 14 janvier 2021 avec la société Optima Concept de Brest d'un marché de travaux pour le lot n° 4 de la médiathèque : Signalétique pour un montant de 7 680,10 € HT.
- Signature en date du 12 avril 2021 avec la société JVS Mairiestem, d'un contrat de fourniture et de services pour l'acquisition de logiciels métiers, les formations associées et la maintenance pour 5 ans d'un montant total de 83 615 € HT.
- Signature en date du 14 septembre 2020, d'un arrêté sollicitant la DSIL 2020 (part exceptionnelle) :
 - Pour le passage des chaufferies fuel en gaz naturel d'un montant de 340 000 € HT au taux maximum.
 - Pour l'aménagement de Kerjean (dont cheminements piétons et vélos) pour un montant de 581 000 € HT au taux maximum.

- Signature en date du 1^{er} octobre 2020, de la convention de partenariat relative à l'accès des bibliothèques / médiathèques du réseau Matilin à la base des livres Electre.com avec Quimperlé Communauté pour une durée d'un an.
- Signature en date du 8 décembre 2020, d'un arrêté sollicitant la DETR 2021 pour les travaux d'aménagement de l'ancienne chapelle de Kergroës d'un montant de 108 000 € HT, au taux maximum.
- Signature en date du 3 mai 2021, d'une convention d'occupation à titre exceptionnel et transitoire du logement situé 25 rue du Guilly par l'association « Cent pour un toit pays de Quimperlé » pour une durée d'un an renouvelable dans la limite de 3 ans pour un montant de 100 €/an.

Pour information :

- Signature en date du 28 décembre 2020 d'un arrêté portant sur les lignes directrices de gestion définissant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et la promotion et valorisation des parcours professionnels.

N° 020-2021 : DÉLOCALISATION DU CONSEIL

La Maire indique qu'au vu des règles sanitaires en vigueur, conformément à l'article 9 de l'ordonnance du 13 mai 2020, après l'information au Préfet, le conseil municipal du 19 mai 2021 est délocalisé à la salle communale de l'Ellipse.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter la délocalisation du conseil municipal du 19 mai 2021 à la salle communale de l'Ellipse.

N° 021-2021 : RAPPORT D'ACTIVITÉ, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ FEMMES HOMMES 2020 DE QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ

La Maire, Vice-Présidente de Quimperlé Communauté, présente, conformément à l'article L 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le rapport d'activité, de développement durable et d'égalité femmes hommes de l'année 2020 de Quimperlé Communauté.

Le rapport reprend notamment les grands thèmes suivants :

- L'environnement
- L'économie et le tourisme
- L'habitat et l'urbanisme
- Les transports
- L'enfance et la jeunesse
- Les initiatives sociales et la santé
- La culture
- Les sports
- Les déchets
- L'eau et l'assainissement
- Les ressources humaines
- Les finances

Jacques LE DOZE souligne la disparité entre l'interco et la commune en termes d'effectif en catégorie B et A, nettement supérieur à Quimperlé Communauté qu'à Moëlan-sur-Mer.

Le conseil municipal prend acte de la présentation en commission Ressources et conseil municipal.

N° 022-2021 : AVENANT DE LA CONVENTION DU PLAN DE LA LECTURE PUBLIQUE AVEC QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ

Sylvie FAUGLAS indique que dans le cadre du développement de la lecture publique sur le pays de Quimperlé, la commune a autorisé le Maire à signer une convention type ainsi que deux avenants, le dernier en date du 3 juillet 2019.

Le nouvel avenant proposé est conclu jusqu'en décembre 2022. Il reprend les termes de la précédente convention 2019-2021 afin de permettre aux communes de finaliser les différents projets en cours.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur :

- L'approbation de l'avenant n° 1 ;
- L'autorisation à la Maire à signer l'avenant n° 1 relatif à la convention type de développement de la lecture publique 2019-2021 liant Quimperlé Communauté et la commune de Moëlan-sur-Mer jusqu'en décembre 2022.

Après avis favorable de la commission Attractivité,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'avenant n° 1 de la convention type de développement de la lecture publique 2019-2021 entre Quimperlé Communauté et la commune de Moëlan-sur-Mer ;
- D'autoriser la Maire à signer cet avenant (convention annexée à la délibération).

N° 023-2021 : CONVENTION ENFANT-PARENT AVEC QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ

Isabelle MOIGN précise que Quimperlé Communauté a créé depuis 10 ans un lieu d'accueil enfants parents sur quatre sites distincts dont un situé à Moëlan-sur-Mer. Du personnel de différentes communes et structures a été mis à disposition, il est proposé au conseil municipal d'autoriser la Maire à signer une convention de mise à disposition avec Quimperlé Communauté d'un agent du multi-accueil, volontaire, pour 70 heures par an pour une durée de 3 ans. Les frais de personnel et frais annexes afférents à cette mise à disposition sont remboursés par Quimperlé Communauté.

Après avis favorable de la commission Vivre ensemble,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la convention partenariale pour le fonctionnement du lieu enfant-parent entre la commune de Moëlan-sur-Mer et Quimperlé Communauté ;
- D'autoriser la Maire à signer cette convention (convention annexée à la délibération).

N° 024-2021 : FORFAIT CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ÉCOLE PRIVÉE 2021

Isabelle MOIGN indique que conformément à la circulaire n° 2012-025 du 15 février 2012 concernant les règles de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat et suite aux différentes rencontres avec l'Ogec [Organisme de gestion de l'enseignement catholique] de l'école Immaculée Conception, un calcul différencié pour les maternelles et élémentaires a été réalisé. Les dépenses afférentes au nettoyage des locaux, aux fluides et à l'entretien sont à considérer dans les limites des surfaces et du temps scolaire. L'année 2020 a été impactée par des dépenses liées au Covid notamment en termes de nettoyage des locaux. Le coût moyen par élève du secteur public 2020 à Moëlan-sur-Mer est de 1 507 € pour les maternelles et 615 € pour les élémentaires.

Elle précise que les forfaits « vie éducative » (9,70 €), projets pédagogiques (34 €), versés précédemment en subvention ont été intégrés au calcul de dépenses.

Christophe RIVALLAIN salue le travail sur le coût intégrant notamment les dépenses liées au Covid ; le choix de différencier le coût maternelle et élémentaire est un choix qui se respecte.

Cependant, cette revalorisation par rapport au coût raisonnable 750 €/élève précédemment appliqué n'entraînera à l'horizon total 2023, qu'une augmentation de 1 000 €/an contre une perte de 13 000 à 14 000 €, versée précédemment au titre de la subvention sociale.

Cette subvention sociale correspond aux frais du personnel qui assure le service de la restauration à l'école privée Immaculée Conception.

Cette subvention, complètement légale, respecte l'égalité de traitement entre tous les élèves moëlanais. Les communes voisines de Riec et Clohars participent quant à elles à cette dépense sous des formes différentes.

Enfin, les repas consommés par les élèves de l'école privée participent à l'équilibre financier de la cuisine centrale.

Franck CHANVRIL rappelle que les éléments repris pour le calcul du coût d'un élève sont précisés par les textes et doivent uniquement concerner le temps d'enseignement. Les dépenses afférentes aux garderies et pause méridienne des écoles privées n'ont pas à être prises en charge par les communes. Il rappelle également que l'arrêt de subventionnement par la commune de la pause méridienne de l'école privée est connu, il constitue un engagement de la campagne des élections municipales.

Isabelle MOIGN souligne que les animations sur les écoles publiques et privées sont maintenues et que l'école privée a été associée au plan de relance numérique.

Christophe RIVALLAIN souhaite savoir si Moëlan-sur-Mer peut solliciter les communes des élèves non moëlanais pour le versement d'une participation.

Franck CHANVRIL précise que cette démarche appartient à l'école privée.

Christophe RIVALLAIN aimerait que l'analyse de la tarification sociale soit menée sur plusieurs années.

Franck CHANVRIL précise que dans le cadre de l'étude complète sur les tarifs sociaux, il est en effet prévu que l'étude porte sur plusieurs exercices.

Après avis favorable de la commission Vivre ensemble,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide par 5 voix contre (Jacques LE DOZE, Christophe RIVALLAIN, Patrick DEFOSSEZ, Josée GUIGOUREZ, Brigitte OFFRET) et 23 voix pour, d'adopter à compter de l'année 2021 un forfait dans le cadre du contrat d'association :

- En maternelle de 1 507 € par élève maternelle moëlanais par an ;
- En élémentaire de 615 € par élève élémentaire moëlanais par an.

N° 025-2021 : SUBVENTIONS POUR LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES PUBLICS DE MOËLAN-SUR-MER

Isabelle MOIGN indique que le conseil municipal est amené à se prononcer sur l'abrogation de la délibération 17-2015 du 20 mai 2015 et le vote à compter de 2021 des crédits scolaires des établissements publics scolaires de Moëlan-sur-Mer comme suit :

- Fournitures pédagogiques écoles primaires publiques de Moëlan : 34 euros /élève/an,
- Fournitures pédagogiques collège de Moëlan : 17,50 euros/élève de Moëlan/an,
- Fournitures scolaires collège de Moëlan : 22,50 euros/ élève de Moëlan/an.

Jacques LE DOZE précise que ce forfait est inchangé depuis au moins 2015, et qu'il n'aurait pas voté « contre » une augmentation basée sur l'inflation.

Isabelle MOIGN précise qu'elle n'a pas eu des demandes des écoles dans ce sens et que les budgets communaux sont serrés.

Marie-Louise GRISEL souligne que les participations versées par la commune de Moëlan-sur-Mer pour le collège sont nettement supérieures à celles versées par la commune de Clohars.

Après avis favorable de la commission Vivre ensemble,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'abroger la délibération 17-2015 du 20 mai 2015 ;
 - De voter à compter de 2021, les crédits scolaires des établissements publics scolaires de Moëlan-sur-Mer suivants :
- Fournitures pédagogiques écoles primaires publiques de Moëlan : 34 euros/élève/an,
 - Fournitures pédagogiques collège de Moëlan : 17,50 euros/élève de Moëlan/an,
 - Fournitures scolaires collège de Moëlan : 22,50 euros/élève de Moëlan/an.

N° 026-2021 : SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS

Christelle FÉNÉON, souligne que l'année 2021 est une année atypique pour les associations, avec beaucoup de pression. Elle se réjouit de la réouverture engagée pour les salles et les gymnases. Elle indique que la municipalité a reçu moins de demandes de subventions que les années précédentes, au vu de la crise sanitaire.

Elle précise que certaines demandes comme celles de l'ADMR, la Maison douce, l'amicale des employés communaux sont en attente de précisions et ou en cours de traitement.

Enfin, le montant proposé au vote est de 88 364 €, des nouvelles demandes peuvent être examinées en cours d'année.

Les subventions proposées au vote sont les suivantes :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

2021

N°	BENEFICIAIRES	Ordinaire	Exceptionnelle	Projet
Activités Sociales :				
1	Association des accidentés de la vie (FNATH)	100 €		
2	France Alzheimer 29	100 €		
3	CAPH 29 (collectif association personnes handicapées)	100 €		
4	Cent pour un toit	650 €		
5	Enfance et partage	300 €		
6	Enfance et famille d'adoption	80 €		
7	La croix Bleue	250 €		250 €
8	Le secours populaire Quimperlé	350 €		
9	Ligue des droits de l'homme	300 €		
10	Paralysés de France	100 €		
11	Rêve de clown	150 €		
12	SOS Amitié	100 €		
13	Buhez Nevez			500 €
TOTAL		2 580 €	0 €	750 €

Activités sportives - Vie associative :				
14	Dojo des 3 rivières	2 100 €		400 €
15	Educa-chien Moëlan	500 €		
16	Energy Molan	500 €		
17	Fit Kids	1 000 €		
18	Gymnastique volontaire forme (GVF)	500 €		
19	JSP Jeunes	500 €		
20	MCC cyclisme	2 000 €		
21	MCCB (Basket)	1 000 €		
22	Office Municipal des Sports	3 000 €		
23	Spered ar Sport	600 €		
24	Tennis Club Moëlanais	3 000 €		
25	Twirling bâton	3 000 €		
26	USM	3 150 €		
TOTAL		20 850 €	0 €	400 €

Vie de la commune :				
27	APPMA	400 €		
28	APPBEC (Lutttes contre les choucas)	200 €		
29	Comité départemental du Finistère du prix de la résistance et de la déportation	50 €		
30	Eau et rivières de bretagne	100 €		
31	Preser'Action	300 €		
32	Société de chasse	500 €		
33	Les jardins de Kerguen	800 €		
34	ONACVG (collecte de bleuet)	50 €		
TOTAL		2 400 €	0 €	0 €

Activités culturelles, Patrimoine :			
35	AVF (Accueil des Villes Française)	700 €	
36	BD photo Moëlan		2 000 €
37	Dragon de soie	200 €	
38	Les gars de St-Philibert (cinéma le Kerfany)	2 400 €	5 500 €
39	Lez'Arts Moëlanais	1 000 €	
40	Mémoire et photos de Moëlan	800 €	200 €
41	Mille et un regards (artistes peintres sculpture photos)	300 €	
42	Moëlan accueil	300 €	
43	Molan Douar Ar Mor		1 500 €
44	Musica Moëlan	13 500 €	
45	Pregomp Asambles	400 €	200 €
46	Si ça vous chante (musique)	600 €	
47	Rosemonde&compagnie		400 €
48	Tousenmusic	100 €	
TOTAL		20 300 €	5 500 €
Collège Parc Ar C'hoat / Lycée de Kerneuzec			
49	Asso. Laïque collège Parc ar c'hoat fournitures scolaires	5 355 €	
50	Association sportive collège Parc ar c' hoat	1 000 €	
51	Association sportive Kerneuzec	485 €	
52	Foyer socio-éducatif collège Parc ar c'hoat	4 165 €	
TOTAL		11 005 €	0 €

Organismes liés à la vie éducative			
53	DDEN	100 €	
54	OCCE école de Kermoulin	2 618 €	
55	OCCE école primaire du bourg	5 372 €	
56	OCCE école primaire de Kergroës	3 842 €	
TOTAL		11 932 €	0 €
Formation - Apprentissage			
57	Ecole Thiers Ullis/Eléa/IME	45 €	
58	MFR Douarnenez	34 €	
59	MFR les Herbiers	34 €	
60	CFA Côte d'Armor	34 €	
TOTAL		147 €	0 €
Petite enfance			
61	L'Univers des P'tits Loups	200 €	
TOTAL		200 €	0 €

Mer et Plaisance :			
62	SNSM Port Manech		7 500 €
63	SNSM Clohars-Carnoët	500 €	
64		500 €	7 500 €
64	Amicale des employés communaux		À définir ultérieurement (arbre de Noël)
TOTAL		0 €	0 €
TOTAL GENERAL (hors dotations scolaires) :		69 914 €	13 000 €

88 364 €

Jacques LE DOZE indique qu'en 2020, 73 associations soit 10 de plus qu'aujourd'hui avaient obtenu un montant total de 89 227 € (avec 14 350 € de subvention à caractère social pour l'Ogec de l'Immaculée Conception). C'est donc une inflation non négligeable pour les associations qui ont exprimé des besoins. Il souligne que la subvention SNSM de 7 500 € n'a pas été présentée en commission.

Christelle FÉNÉON conteste cette analyse car 2 subventions à caractère exceptionnel comme indiqué dans la proposition, 7 500 € pour la SNSM et 5 500 € pour les Gars de Saint Philibert, sont proposées au vote. Si ces dernières sont exclues du calcul, il n'y a pas d'inflation, juste une augmentation raisonnable, synonyme d'un dialogue sain avec les associations.

Christophe RIVALLAIN remercie les associations qui ont fait preuve de solidarité en ne demandant pas de subventions et la municipalité pour la subvention de BD-Photo.

Cependant, concernant la subvention à caractère social pour l'Immaculée Conception, il trouve inacceptable une fin de non-recevoir. En effet, les parents d'enfants moëlanais scolarisés dans l'école privée contribuent au paiement des frais de personnel de la restauration scolaire publique et ce n'est pas réciproque.

Marie-Louise GRISEL rappelle le choix politique des élus, qui comme sous la municipalité de Nicolas MORVAN ne souhaitent pas verser cette subvention pour la restauration scolaire de l'école privée qui, à l'inverse de l'enseignement, n'est pas obligatoire.

Jacques LE DOZE souligne que le tennis, le foot... ne sont pas des activités obligatoires mais que la commune verse cependant des subventions.

Christophe RIVALLAIN rappelle que les repas de l'école privée permettent de rentabiliser la cuisine centrale.

Franck CHANVRIL indique que l'Immaculée Conception représente 72 repas sur les 450 produits par jour. Le coût du repas « sorti » de la cuisine centrale est d'environ 5 € alors qu'en moyenne la famille paie le repas 3,07 €.

Jacques LE DOZE indique que l'arrêt de la production des repas pour l'école privée engendrerait la suppression d'emploi à la cuisine centrale.

Franck CHANVRIL précise que le prix de revient comprend également les aliments et fournitures directement proportionnels au nombre de repas. Même avec l'arrêt de la fourniture de repas à l'école privée, la cuisine centrale ne serait pas en sureffectif.

Christophe RIVALLAIN souhaite savoir si le projet de mutualisation d'une nouvelle cuisine centrale intègre également la construction d'une nouvelle salle de restauration.

Franck CHANVRIL répond que la concertation avec les communes de Baye, Clohars et Riec vient de débiter.

Les élus suivants membres d'associations ne prennent pas part au vote des subventions de leurs associations à savoir :

- Béatrice ANDRIEU pour « GVF »
- Christophe RIVALLAIN pour « BD-Photo »
- Dominique IGNERSKY pour « Si ça vous chante »

Après avis favorable de la commission Ressources,

Après présentation dans les commissions concernées,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide par 5 abstentions (Jacques LE DOZE, Christophe RIVALLAIN, Patrick DEFOSSEZ, Josée GUIGOUREZ, Brigitte OFFRET) et 23 voix pour (hors élus ne prenant pas part au vote) d'adopter les subventions et participations 2021 telle que présentées ci-avant.

N° 027-2021 : EMPLOIS SAISONNIERS 2021

La Maire indique qu'en application de l'article 3 de la loi 84-53, les collectivités peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier.

Pour la commune de Moëlan, il est nécessaire :

- durant la période estivale (15 juin – 15 septembre), de renforcer les effectifs aux services techniques pour l'entretien des plages, les manifestations, les ports, l'espace jeunes, la bibliothèque et au service citoyenneté (visites culturelles) ;
- de renforcer les effectifs du 1^{er} mars au 31 août aux services techniques pour l'entretien des sentiers et le désherbage ;
- de renforcer les effectifs du 1^{er} mai au 31 juillet aux services techniques pour les espaces verts.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser la Maire à recruter des agents contractuels pour 2021 :

- Au maximum 12 agents de catégorie C à temps complet sur les périodes et grades suivants :

	Adjoint technique	Adjoint patrimoine	Adjoint animation
Période du 15 juin au 15 septembre	3	1	4
Période du 1 ^{er} mars au 31 août	3		
Période du 1 ^{er} mai au 31 juillet	1		

Pour exercer les fonctions indiquées précédemment.

Les niveaux de recrutements et de rémunérations seront déterminés en fonction de la nature des fonctions exercées et le profil des candidats retenus, en adéquation avec les grades donnant vocation à occuper ces emplois.

Après avis favorable de la commission Ressources,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser la Maire à recruter 12 agents contractuels au maximum comme présenté ci-avant, pour les besoins saisonniers et d'inscrire les dépenses correspondantes au budget.

N° 028-2021 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

La Maire indique que suite à la demande de détachement du directeur des services techniques (DST) pour une durée d'un an avec possibilité de renouvellement et afin de garantir la continuité des services publics par le recrutement d'un agent titulaire, il est proposé au conseil municipal la création d'un poste de DST à temps complet sur le grade d'ingénieur à compter du 1^{er} juin 2021.

À la fin du détachement, l'un des postes d'ingénieur sera supprimé.

Après avis favorable de la commission Ressources,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de créer un poste de directeur des services techniques à temps complet sur le grade d'ingénieur à compter du 1^{er} juin 2021 et d'inscrire la dépense correspondante au budget.

N° 029-2021 : SERVICE D'ACCUEIL (PÉRISCOLAIRE-CRÈCHE-RESTAURATION COLLECTIVE ET SCOLAIRE) EN CAS DE GRÈVE

La Maire indique que l'article 56 de la loi « transformation de la fonction publique » vise à assurer la continuité des services publics :

- De collecte et de traitement des déchets des ménages,
- De transport public de personnes,
- D'aide aux personnes âgées et handicapées,
- D'accueil des enfants de moins de trois ans,
- D'accueil périscolaire,
- De restauration collective et scolaire

La commune est particulièrement concernée par l'accueil périscolaire, l'accueil de restauration collective et scolaire ainsi que l'accueil des enfants de moins de 3 ans.

Cet article précise que les agents concernés par ce service doivent informer leur employeur au plus tard 48 heures avant de participer à la grève, de leur intention d'y participer ainsi que les conditions d'exercice. Ainsi ce dispositif de déclaration préalable permettra aux collectivités d'anticiper les mouvements de grève et d'organiser aux mieux leurs services. Cependant, en l'absence d'effectifs suffisants ce service minimum ne pourra être assuré.

Après avis favorable du comité technique du 10 mars 2021,

Après avis favorable de la commission Ressources,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider l'organisation des services d'accueil des enfants de moins de 3 ans, périscolaires, de restauration collective et scolaire telle que présentée et l'application de l'article 56 de la loi « transformation de la fonction » publique notamment en termes de préavis, prise et fin de service, sanction disciplinaire.

N° 030-2021 : PLAN DE FORMATION DU PERSONNEL COMMUNAL 2021

La Maire présente que conformément aux lois n° 84-594 du 12 juillet 1984 modifiée, du 19 février 2007, de la transformation de la fonction publique du 6 août 2019, le conseil municipal est amené à se prononcer sur le plan de formation 2021 du personnel communal.

Elle présente les 5 axes de formation :

- Qualité des services à la population,
- Développement des compétences,
- Prévenir les risques professionnels,
- Permis, autorisations de conduites et habilitations,
- Formations obligatoires.

La Maire précise que l'ensemble des formations représente 237 jours et concerne 50 agents. De plus, 63 % des demandes de formations demandées par les agents ont été validées. Elle précise également que des formations peuvent être ajoutées au cas par cas et qu'elle encourage toujours les agents à se former.

Après avis favorable de la commission Ressources,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le plan de formation 2021 du personnel communal tel que présenté et d'inscrire les crédits correspondants au compte 6184.

N° 031-2021 : DRAC : FINANCEMENT DE L'EXTENSION DES HORAIRES DE LA NOUVELLE MÉDIATHÈQUE

Sylvie FAUGLAS indique que le plan de lecture publique soutenant les préconisations du ministère de la Culture incite les collectivités à proposer des horaires d'ouverture suffisamment étendus et adaptés aux attentes et aux rythmes de vie de l'ensemble des habitants de la commune pour favoriser la fréquentation de la nouvelle médiathèque.

Le projet culturel prévoit des ouvertures en soirée, en journée continue, sur l'heure de midi, le dimanche de novembre à avril.

Des créneaux spécifiques sont programmés pour les écoles publiques et le multi-accueil en plus des horaires tels que présentés.

Cette augmentation des heures d'ouverture ainsi que les nouveaux créneaux nécessitent dès l'ouverture en janvier 2022 le recrutement de deux mi-temps (création de postes en 2019) ainsi que l'emploi de vacataires à hauteur d'un mi-temps. Du temps des animateurs de l'ALSH [accueil de loisir sans hébergement] jeunesse ainsi que de l'Ellipse sera redéployé à la médiathèque à hauteur d'un mi-temps.

Cette nouvelle organisation selon les crédits disponibles peut être subventionnée au titre de l'extension et l'évolution des horaires d'ouverture pour les frais de personnel supplémentaire à hauteur de 70 % les trois premières années et 35 % les deux années suivantes. Le calcul des heures retenues ainsi que le nombre d'agents sont validés par la Drac [direction régionale des affaires culturelles] dans la limite maximum des 70 % et 30 %.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'extension des horaires et arrêter ses modalités de financement.

Sylvie FAUGLAS présente les horaires, ainsi que le projet de financement :

Horaires actuels

Jour	Début	Fin	Heures	Début	Fin	H	Total
Lundi							0,00
Mardi	10:00	12:00	2,00	16:00	18:00	2,00	4,00
Mercredi	10:00	12:00	2,00	14:00	18:00	4,00	6,00
Jeudi				16:00	18:00	2,00	2,00
Vendredi				16:00	18:00	2,00	2,00
Samedi	10:00	12:00	2,00	14:00	16:00	2,00	4,00
Dimanche							0,00
							18,00

Nouveaux horaires

Avril à octobre

Jour	Début	Fin	Heures	Début	Fin	H	Total
Lundi							0,00
Mardi	10:00	13:00	3,00	16:00	18:00	2,00	5,00
Mercredi	10:00	12:00	2,00	14:30	18:00	3,50	5,50
Jeudi				16:00	18:00	2,00	2,00
Vendredi				16:00	19:00	3,00	3,00
Samedi	11:00				18:00	7,00	7,00
Dimanche							0,00
							22,50

Nouveaux horaires

Novembre à mars

Jour	Début	Fin	Heures	Début	Fin	H	Total
Lundi							0,00
Mardi	10:00	13:00	3,00	16:00	18:00	2,00	5,00
Mercredi	10:00	12:00	2,00	14:30	18:00	3,50	5,50
Jeudi				16:00	18:00	2,00	2,00
Vendredi				16:00	19:00	3,00	3,00
Samedi	11:00				18:00	7,00	7,00
Dimanche				15:00	18:00	3,00	3,00
							25,50

Plan de financement

	2022	2023	2024	2025	2026
12 heures semaine	11 900 €	12 138 €	12 381 €	12 628 €	12 881 €
12 heures semaine	11 900 €	12 138 €	12 381 €	12 628 €	12 881 €
TOTAL	23 800 €	24 276 €	24 762 €	25 257 €	25 762 €
Financement Drac (%)	70 %	70 %	70 %	35 %	35 %
Financement Drac (€)	16 660 €	16 993 €	17 333 €	8 840 €	9 017 €
Financement commune	7 140 €	7 283 €	7 428 €	16 417 €	16 745 €

Jacques LE DOZE demande si les horaires sont figés ou s'ils pourront être modulés selon la fréquentation.

Sylvie FAUGLAS répond qu'ils pourront être revus selon la fréquentation.

Christophe RIVALLAIN s'interroge sur l'intervention des bénévoles, notamment pour compenser l'arrêt des subventions.

Sylvie FAUGLAS précise qu'il est bien sûr prévu qu'ils interviennent.

Après avis favorable de la commission Attractivité,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider les horaires d'ouverture au public et le plan de financement prévisionnel tels que présentés, ci-avant.

- De solliciter la participation financière la plus substantielle possible auprès de l'État au titre de la dotation générale de décentralisation pour les dépenses de personnel induites par l'extension des horaires d'ouverture de la nouvelle médiathèque.
- D'autoriser la Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VŒU SUR LE MAINTIEN DU TRI POSTAL À MOËLAN-SUR-MER

La Maire souligne l'inquiétude des syndicats de La Poste, des mouvements de grèves nationaux et locaux, en lien avec la réorganisation annoncée (des tournées très chargées.)

Pour Moëlan, il faut noter le transfert du tri vers Quimperlé, d'où le vœu ci-après :

Vœu sur le maintien du centre de tri à Moëlan-sur-Mer

Lundi 10 mai, la direction de La Poste a rencontré les élus municipaux pour leur annoncer le transfert du tri postal de Moëlan-sur-Mer vers Quimperlé, à compter du 1^{er} juin 2021.

Une décision brutale et unilatérale, à laquelle la commune n'a pas été associée alors même qu'elle soutient ce service de proximité depuis de nombreuses années en finançant notamment la mise à disposition d'un agent communal pour garantir le maintien de l'agence postale de Kergroës.

Les élus moëlanais constatent que la privatisation de La Poste, engagée depuis une dizaine d'années, a produit les effets redoutés, à savoir une baisse de l'emploi, la perte de postes dans les communes rurales au profit de zones plus urbaines, et, in fine, l'affaiblissement d'un service de proximité pourtant si cher à la population. Cet épisode en est malheureusement la preuve.

Soucieux du maintien d'un service public de qualité pour ne pas pénaliser les Moëlanaises et les Moëlanais, et désireux de témoigner de la mobilisation de l'ensemble du conseil municipal en ce sens, les élus tiennent à exprimer leur mécontentement concernant cette annonce tardive et sans concertation et à réaffirmer leur total désaccord avec ce transfert occasionnant la délocalisation d'une dizaine de postes.

Il est proposé de transmettre ce vœu en faveur du maintien du centre de tri postal à Moëlan-sur-Mer à la direction de La Poste.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter ce vœu.

VŒU POUR LE RÉFÉRENDUM POUR LE RATTACHEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE À LA BRETAGNE

Isabelle MOIGN fait lecture du vœu suivant :

Vœu pour le référendum pour le rattachement de Loire-Atlantique à la Bretagne

En 2018, 105 000 signatures, soit 10 % du corps électoral de la Loire-Atlantique, ont été recueillies en faveur de l'organisation d'une consultation au sujet de la réunification de la Bretagne.

Cette mobilisation citoyenne d'une ampleur inédite en France ne peut être ignorée. Elle traduit en effet l'aspiration de nos concitoyennes et nos concitoyens de se prononcer pour ou contre le rattachement du département de la Loire-Atlantique à la région Bretagne.

Par ce vœu, les élus de notre ville réaffirment plus largement leur engagement pour que l'aspiration démocratique des citoyens soit entendue.

Le conseil municipal de la commune de Moëlan-sur-Mer demande au gouvernement d'engager le processus qui permettra de consulter par référendum les électeurs de Loire-Atlantique sur leur souhait, ou non, de rejoindre la Région Bretagne.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter ce vœu.

1. Ouverture des terrasses

Depuis ce matin, les bars et restaurants ont la possibilité d'ouvrir mais uniquement en extérieur. Certains bars ne disposent que d'une toute petite terrasse et ne pourront accueillir simultanément qu'un petit nombre de clients. Serait-il possible d'ouvrir l'espace public à ces commerçants déjà bien impactés par la crise sanitaire qui nous touche tous ?

Nous pensons plus particulièrement aux deux bars de la place de l'église qui pourraient se partager la place du vieux marché, comme c'est le cas pour le manège enfants pendant les fêtes de fin d'année.

Sylvie FAUGLAS précise que l'ensemble des demandes concernant les terrasses sont et seront étudiées, afin de satisfaire au mieux les demandes.

2. Éoliennes flottantes au large de Groix

Lors du conseil municipal du 16 décembre 2020, nous avons abordé le projet d'éoliennes flottantes en sud Bretagne et notamment entre Groix et Belle-Île.

Nous vous avons demandé alors si vous étiez favorables à des travaux d'atterrissage sur notre côte ainsi qu'à la construction, si nécessaire, d'un poste de raccordement au réseau RTE. Nous vous avons questionné également sur l'existence d'un projet économique associé à ce parc d'éoliennes flottantes, et si oui, quelles en seraient les retombées pour la commune ?

Vous nous aviez répondu durant ce conseil que la commune n'avait pas été associée à ce projet, et que vous souhaitiez rencontrer très rapidement M. le préfet, les services de la DDTM et RTE.

Pourriez-vous nous dire, 5 mois plus tard, où en êtes-vous dans vos démarches, et quelles sont vos positions sur les différents points évoqués précédemment ?

Benjamin BRUNET indique que la municipalité souhaite favoriser les projets d'énergie renouvelables. Cependant, dans ce cas, les informations sont insuffisantes pour se prononcer. Il précise que les retombées économiques pour la commune d'atterrissage seront dérisoires.

Franck CHANVRIL regrette l'absence d'un vrai débat public avec de la concertation, d'indications sur localisation de l'implantation en mer et du poste de compensation de 6 hectares.

3. Sac à baguette illustré d'un violentomètre

Les féminicides sont en hausse régulière, tous les âges et tous les milieux sociaux sont concernés et aucun territoire n'est épargné. Tous les moyens doivent être mis en œuvre pour éradiquer ce phénomène.

Parmi ces moyens, l'idée de distribuer via les boulangeries des sacs à baguette illustrés d'un « violentomètre » permettant de mesurer l'atmosphère régnant sur le foyer ou le couple et sur lesquels sont inscrits les numéros d'urgence utiles en cas de violences domestiques, émise en fin d'année dernière par la ville de Noisy Le Sec et reprise depuis quelques semaines par un collectif mobilisé contre les violences faites aux femmes, est originale, intéressante et participe à la communication, à la prévention et à l'éducation de tous. Elle a séduit de nombreuses villes et l'opération enclenchée s'est vite répandue. Des communes proches de nous y ont adhéré afin de compléter, sur le terrain, l'action gouvernementale.

Lancer une telle initiative à Moëlan aurait du sens et participerait à l'action collective. L'adjointe à l'action sociale peut-elle s'intéresser à ce dispositif et entrer en contact avec le collectif en question et nos boulangeries afin de lancer l'opération sur notre commune ?

Christine CIPOLLINA indique que ce dispositif est actuellement arrêté. Ce sujet important des violences intrafamiliales sera travaillé dans une prochaine commission avec une présentation des actions déjà menées et celles projetées dans le futur.

4. Salles communales pour associations

À quel moment les associations pourront-elles disposer des salles communales et quelles seront les conditions d'utilisation ?

Christelle FÉNÉON précise que le décret est paru ce matin et reprend les annonces du gouvernement concernant les salles et les gymnases.

5. Algoculture

Le projet Algoculture au large immédiat de nos côtes a été validé fin 2018 et dès l'année suivante une filière destinée à l'élevage d'huîtres a été mise en place. Devait suivre en 2020 l'installation de filières pour la culture d'algues.

Contesté par plusieurs associations de plaisanciers et de défense de l'environnement, ce projet a fait couler beaucoup d'encre entre 2014 et 2018 mais depuis on n'en parle quasiment plus. Pouvez-vous nous faire un point sur ce sujet ?

La Maire précise que le projet est modifié avec une surface d'exploitation moins importante et un test sur 10 hectares.

L'enquête publique est reportée en octobre. Une conférence-débat est programmée à la rentrée de septembre.

6. La 5G

L'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a produit un nouveau rapport le 20 avril 2021 sur le déploiement de la 5G qui conclut : pas de risque nouveau pour la santé au vu des données disponibles. Les travaux portaient sur la bande des 3,5 GHz¹ sachant qu'actuellement la 5G est déployée dans la bande 700 MHz – 2,1 GHz utilisée pour la 2G, 3G, 4G.

Le 30 septembre dernier, en conseil municipal, vous avez pris un moratoire sur ce sujet en attendant les conclusions de cette agence. Elles seront définitives très prochainement (travaux en consultation publique jusqu'au 1^{er} juin), alors que comptez-vous faire ? Quelle position allez-vous maintenant afficher ?

Franck CHANVRIL répond qu'à son sens, la réponse se trouve dans la question posée.

En se basant sur les données scientifiques disponibles aujourd'hui, l'Anses se veut rassurante quant au danger lié à l'exposition de la population à la 5G. Elle estime « *peu probable, que le déploiement de la 5G dans la bande de fréquences 3,5 GHz présente de nouveaux risques pour la santé* », mais reconnaît aussitôt que « *L'exposition aux champs électromagnétiques qui résulte de la technologie 5G n'est aujourd'hui pas représentative de ce qu'elle sera dans le futur* ». Concernant « *la bande de fréquences 26GHz* », qui sera prochainement exploitée, « *les données ne sont, à l'heure actuelle, pas suffisantes pour conclure à l'existence ou non d'effets sanitaires* ».

La bande 26GHz désigne une couverture de la 5G supplémentaire, déployée dans les années à venir, qui permettra notamment la communication haut débit entre objets connectés.

Des recherches complémentaires sont donc nécessaires pour préciser cet avis récemment rendu par l'Anses, qui lance une consultation publique, « *afin de recueillir les commentaires éventuels de la communauté scientifiques et des parties prenantes intéressées* ».

Par communiqué, la Fédération française des télécoms indique : « Nous retenons que l'ANSES confirme que la 5G ne présente pas de risque spécifique pour la santé, dans les fréquences actuellement utilisées », réagit « Concernant la bande de fréquences autour de 26 GHz, la Fédération et ses membres souscrivent également aux recommandations de l'Agence pour des études complémentaires visant à améliorer la caractérisation des expositions ».

En l'état, nous maintenons le vœu de prudence que nous avons présenté en conseil municipal le 30 septembre dernier.

7. La rentrée scolaire

La fin de l'année scolaire approche et nous nous projetons donc vers la prochaine rentrée.

La baisse des effectifs d'élèves dans nos écoles primaires effective depuis la rentrée 2016 (- 39 enfants sur 4 ans) devrait se poursuivre encore à la rentrée prochaine (projections défavorables). Un document préparatoire de projet de carte scolaire du Finistère pour la rentrée 2021 prévoyait il y a quelques semaines la suppression d'une classe à l'école primaire du bourg. Depuis, quelles actions avez-vous engagées ? Avez-vous une meilleure visibilité ?

Isabelle MOIGN fait lecture du courrier de la municipalité à l'inspecteur d'académie, refusant la fermeture d'une classe à l'école du bourg en date du 4 février 2021.

La séance est levée à 21 h 30.

**Le secrétaire de séance,
Gwenaël HERROUET**

**La Maire,
Marie-Louise GRISEL**

Les membres du conseil municipal,